

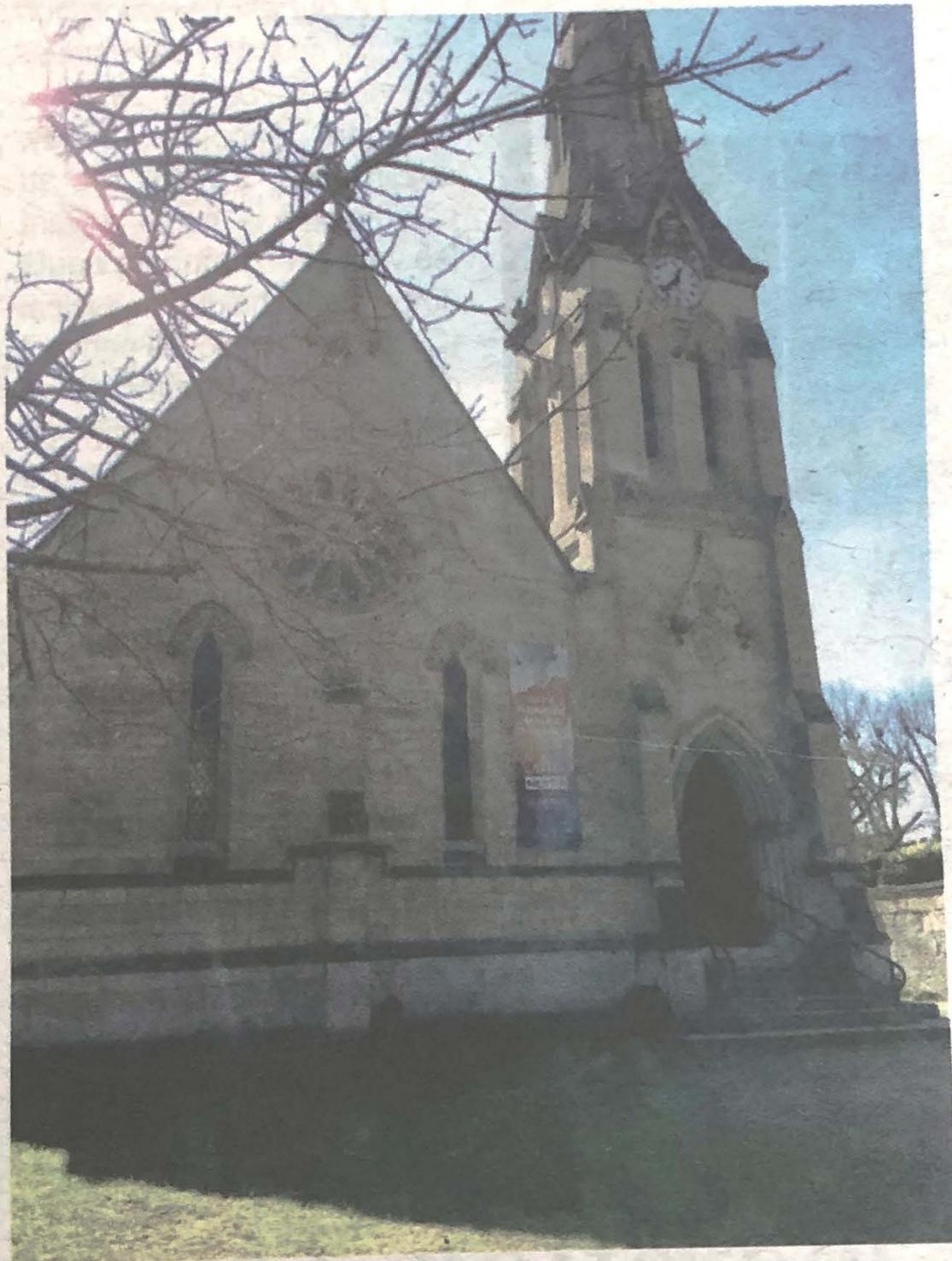
## COMPIÈGNE

## AVENUE THIERS

La ville va racheter  
l'Église Anglicane

Un petit jeu d'écriture sur la modification du PLUIh (plan local d'urbanisme intercommunal), voté jeudi 1er juillet lors du conseil d'agglomération, permet à la ville de Compiègne d'officialiser son souhait d'acquérir l'église Anglicane de l'Avenue de Thiers. Voilà de quoi rassurer notamment l'association des Avenues qui a voté une motion samedi 3 juillet en assemblée générale afin de demander à la municipalité de réserver ce lieu à la culture et à la vie associative.

À la mi-février, le pasteur de l'église évangéliste, Nicolas Farrelly, confirmait que l'édifice venait d'être mis en vente pour 575 000 euros. Très vite Stéphane et Jeanne Dumonceaux, un couple de Saint-Jean-aux-Bois à la tête de l'association "Jeanne Charity Center, faisaient une offre. Cette nouvelle mettait le feu aux poudres, la vocation de cette association n'étant pas du goût de tout le monde dans ce quartier chic de Compiègne, y compris du maire Philippe Marini qui fera état « d'activités pas très claires ». L'association des Avenues faisait pression, espérant que la ville fasse valoir son droit de



*L'église deviendrait une sorte d'espace des Minimes, destinée aux expositions et à la culture.*

préemption. En coulisses, une négociation à deux, avec la ville, échouait.

Depuis les choses avancent

bien. D'abord la demande (vieille de plusieurs mois) de classement de ce patrimoine a enfin abouti en commission.

« C'est passé en commission régionale patrimoine et architecture le 24 juin. Nous attendons la décision », précise Benjamin Oury, conseiller municipal qui suit ce dossier de près.

Puis il y a eu ce vote jeudi dernier, cette modification qui intègre l'emplacement réservé de l'Église Anglicane.

Enfin, il y a aussi une nouvelle offre en cours, celle d'un architecte compiégnois qui accepte d'acheter "à deux" avec la ville ce bien. Celui-ci couvre une surface de 1180 mètres carrés : 150 mètres pour le bâtiment principal (l'église) et 305 mètres carrés de dépendances (qui servent aux réunions et animations de la communauté baptiste).

La ville serait alors propriétaire de l'église. « Sa vocation sera culturelle avec notamment des expositions comme à l'espace des minimes », explique Benjamin Oury.

Quant à l'autre partie, celle de l'architecte, il semblerait que ce dernier veuille y installer ses bureaux.

**Frederika GUILLAUME**